

Compte-rendu du Comité syndical du 14 décembre 2017

COLLECTIVITE	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean François DEBAT	Excusé	Alain MATHIEU	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Michel FONTAINE	Présent	Thierry DRUGUET	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Claudie SAINT-ANDRE	Excusée	Catherine SAVERAT	Excusée
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Bernard PERRET	Présent	Pauline FROPPIER	Excusée
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Cécile BERNARD	Présente	Catherine MERCIER	Excusée
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Yves CRISTIN	Présent	Jean-Marc THEVENET	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Christian BERNARD	Excusé	Claude LAURENT	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Paul DRESIN	Présent	Christian PORRIN	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean-Luc EMIN	Présent	Edna TREIBER	Excusée
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Gérard POUPON	Pouvoir à G. PERRIN	Georges GOULY	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean-Yves FLOCHON	Excusé	Luc DESBOIS	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Gérard PERRIN	Présent	Catherine PICARD	Excusée
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Guy ANTOINET	Présent	Jean-Luc JACQUET	Excusé
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	MARC LONGATTE	Présent	Jean-Louis GUYADER	Excusé
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	André MOINGEON	Excusé	Joël BRUNET	Excusé
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Paul VERNAY	Présent	Thérèse SIBERT	Excusée
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Elisabeth LAROCHE	Excusée	Eric GAILLARD	Excusé
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Max ORSET	Présent	Robert TAPONARD	Excusé
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Pierre-Yves TIPA	Excusé	Frédéric TOSEL	Excusé
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Eric BEAUFORT	Excusé	Daniel MARTIN	Excusé
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Gérard CHABERT	Excusé	Jean PEYSSON	Excusé
Communauté de communes LA DOMBES	Michel JACQUARD	Excusé	Fabienne BAS-DEFARGES	Excusé
Communauté de communes LA DOMBES	Christophe MONIER	Excusé	Jean-Pierre HUMBERT	Excusé
Communauté de communes LA DOMBES	Josiane BROYER	Excusée	Cyrille RIMAUD	Excusé
Communauté de communes LA DOMBES	Gérard BRANCHY	Présent	Martial TRINQUE	Excusé
Communauté de communes HAUT BUGEY	Michel COLLETAZ	Excusé	Serge CAPELLI	Excusé
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	Joël AUBERNON	Présent	Jean GRAND	Excusé
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	Josiane BOUVIER	Présente	Pascal PROTIERE	Excusé
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	André GADIOLET	Présent	Inès QUINTY	Excusé
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Philippe GUILLOT-VIGNOT	Excusé	Danielle BOUCHARD	Excusée
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Andrée RACCURT	Présente	Nathalie VAUDAN	Excusée
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Bertrand GUILLET	Présent	Daniel BOUCHARD	Excusé
Communauté de communes BÂGE ET PONT-DE-VAUX	Jean-Jacques WILLIG	Excusé	Jean-Jacques BESSON	Excusé
Communauté de communes BÂGE ET PONT-DE-VAUX	Jean-Paul BENAS	Excusé	Daniel GRAS	Excusé
Communauté de communes RIVES-DE-L'AIN, PAYS-DU-CERDON	Jean-Michel GIROUD	Présent	Jean-Noël POUPLIER	Excusé
Communauté de communes RIVES-DE-L'AIN, PAYS-DU-CERDON	Antoine BAUTAIN	Présente	Frédéric MONGHAL	Excusé
Communauté de communes LA VEYLE	Michel DUBOST	Présent	Hervé CLERC	Excusé
	PRESENTS	20	PRESENTS	0

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 5 octobre 2017
2. Présentation prospective financière
3. Orientations budgétaires 2018
4. Tarifs et contributions 2018
5. Présentation de l'étude du développement potentiel de la valorisation énergétique des refus de l'usine Ovade
6. Budget – finances :
 - Délibération pour allouer au Ciel le montant restitué par les titres restaurant
 - Indemnité au payeur
 - Point sur les mesures compensatoires - imputation des dépenses 2017
 - Décision modificative n°2
7. Contrat d'objectifs pour développer la prévention des déchets et l'économie circulaire
8. Convention « pack prévention » avec le Conseil départemental
9. Personnel :
 - RIFSEEP
 - Règlement intérieur
 - Poste assistant prévention
 - Stagiaires en 2018
 - Tableau des effectifs
10. Marchés
 - Avenant marchés « transport »
 - Résiliation marché Brunet TP
11. Questions diverses

Monsieur Yves CRISTIN président, ouvre la séance du Comité syndical du 14 décembre 2017 et désigne Monsieur Marc LONGATTE, vice-président exploitation travaux, comme secrétaire de séance. Puis il présente Madame Corinne Becaud, récemment recrutée sur le poste de responsable administrative et financière, qui prendra ses fonctions courant février 2018.

Le président propose ensuite d'aborder les points fixés à l'ordre du jour :

Délibération n°1 : approbation du compte-rendu du Comité syndical du 05 octobre 2017

Monsieur Yves CRISTIN, président, fait lecture du compte rendu du 5 octobre 2017.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 5 octobre 2017

Délibération n°2 : orientations budgétaires 2018

Préalablement aux orientations budgétaires le cabinet Finance Consult présente la prospective financière d'Organom mise à jour. Un délégué s'interroge sur les faibles recettes liées au compost de déchets verts (3 800€) : compte tenu des soucis mécaniques du broyeur, très peu de compost a été vendu cette année.

La synthèse des travaux et faits marquants de l'année 2017 puis les projets pour l'année 2018 sont présentés. Parmi ceux-ci une station de pré-traitement des lixiviats de l'installation de stockage pour un coût d'investissement 1.7 M€ et de l'ordre de 1.2 M€ de fonctionnement annuel.

Gérard Perrin demande la raison d'un tel montant ; Joël Aubernon s'interroge sur la capacité d'Organom à financer un tel investissement.

Marc Longatte précise que cette station consiste en une obligation suite à la mise en demeure par les services de l'Etat. L'équipe technique d'Organom travaille, avec l'aide du cabinet Burgeap, AMO, à la recherche d'une solution permettant de réduire les coûts de fonctionnement.

Nathalie Duguey précise que la réflexion porte également sur la séparation des différents effluents liquides du site – tous ne sont pas à traiter – et l'étanchéification des casiers fermés pour réduire les volumes de lixiviats.

Yves Cristin explique qu'il était important de laisser le temps à la réflexion et aux études et rappelle qu'un premier projet à 4.5 M€ d'investissement et autant en fonctionnement annuel avait été envisagé puis abandonné, vu l'impossibilité de le financer. Certaines banques sont prêtes à suivre Organom et à financer des projets à des taux acceptables et dans certaines limites bien sûr.

Alexis Temporel, AMO financier d'Organom ajoute que nos seules recettes fixes sont constituées de la contribution à l'habitant et représentent une part mineure de nos recettes globales : 25%... Les 75% restants proviennent des tonnages.

Guy Antoinet s'interroge alors sur la fiabilité des tonnages et la certitude de les recevoir ; Yves Cristin répond qu'en ce qui concerne les déchets il n'y a pas de certitude. La seule que nous ayons sur notre territoire est la hausse de population.

Un délégué demande si les lixiviats ne pourraient pas être méthanisés ; Yves Cristin répond que ce n'est pas envisageable car Ovade ne pourrait plus produire de compost utilisable en agriculture.

Un autre délégué pose la question du montant d'investissement annuel global de l'ordre de 4 M€ ; ce montant ne sera-t-il pas amené à augmenter du fait du vieillissement de l'usine ?

Organom verse à l'exploitant le Gros Entretien Renouvellement (GER) pour pallier cette question ce qui permet de conserver plus longtemps une usine en bon état.

Marc Longatte précise que le casier 3 a été financé en 2017 et compte tenu de sa durée de vie il n'y aura pas de casier à financer en 2018.

Au sujet du passage au numérique pour la lettre d'information « Ressources » Jean-Luc Emin craint qu'elle ne soit plus lue. Yves Cristin informe que cette décision a été prise suite à une enquête auprès des destinataires et il s'avère que la forme papier était très peu lue en partie parce qu'elle ne parvenait, la plupart du temps, pas au destinataire ; par ailleurs la publication était trop dense et n'incitait pas à la lecture. Enfin l'impression et l'envoi représentaient des coûts importants. Ce nouveau format est également une action éco-exemplaire. C'est pourquoi la Commission communication a proposé ce nouveau format qui a été approuvé par le bureau.

Les projets proposés pour 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°3 : tarifs et 2018

En préambule à la présentation Nathalie Duguey indique qu'une coquille s'est glissée dans le rapport au Comité : le tarif encombrants proposé est bien de 121€ par tonne conformément à la grille de tarifs jointe en annexe. Par ailleurs la liste des tarifs proposés pour les bennes déclassées avait été oubliée : elle distribuée en séance.

Compte tenu de la possibilité d'une TGAP à 41€ /tonne pour certaines catégories de déchets d'activité économique ce tarif est validé.

Les tarifs proposés pour 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°4 : poursuite de la démarche en vue de développer la valorisation énergétique des refus d'Ovade et optimiser le taux de diversion

Le bureau d'études SAGE Engineering présente les résultats de l'étude de faisabilité d'une chaufferie alimentée par les refus d'Ovade préparés en Combustibles Solides de Récupération (CSR). Le scénario optimum consistera à créer une chaufferie de capacité 28 000 tonnes. L'eau chaude produite par cette chaufferie permettra d'alimenter le réseau de chaleur du nord de la ville de Bourg-en-Bresse.

Pour Organom l'avantage serait de pouvoir diminuer considérablement les quantités enfouies et dans le même temps augmenter de manière considérable le taux de diversion d'Ovade. Compte tenu des coûts de réalisation d'un tel projet – plus de 20M€ - le montage juridique envisagé serait la délégation de service public.

Avant d'entamer une démarche de lancement de consultation il est important de rencontrer les différents partenaires du réseau de chaleur pour s'assurer des besoins qui pourraient être réellement couverts par cette chaufferie pour pouvoir être classifiée à la rubrique ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) qui convient (2971). Cela permettra de conforter la décision de mettre en œuvre un tel projet.

Michel Fontaine s'interroge sur la pertinence de deux réseaux de chaleur sur le territoire burgien.

La proposition de poursuivre la démarche et de lancer le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage - dont la mission sera de définir le cahier des charges et le programme de consultation pour désigner un délégataire de service public pour la conception, construction et exploitation d'une chaufferie CSR sur le site d'Ovade – est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°5 : versement du trop-perçu titres restaurant au Comité d'Initiative, d'Entraide et de Loisirs d'Organom (Ciel)

Josiane Bouvier rappelle que les sommes provenant des titres restaurant non consommés sont reversées à Organom qui doit lui-même les verser à un comité d'actions sociales. Le bénéficiaire est le Ciel.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°6 : indemnité au payeur départemental

Yves Cristin propose de reconduire l'indemnité au payeur au taux de 80%.

Cette proposition est approuvée à la majorité moins deux abstentions.

Délibération n°7 : imputation des actions en faveur des mesures compensatoires effectuées en 2017

Bernard Perret indique que les actions mises en œuvre pour les mesures compensatoires en 2017 représentent un montant de 11 891.94€ qui vient diminuer, comme chaque année, la provision de 1.5M€ constituée en 2011 et imputée au compte 6815. Le solde de ce compte est donc à fin 2017 de 970 197.08€.

La proposition d'affectation de ces dépenses est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°8 : décision modificative n°2

Bernard Perret présente les ajustements qui s'avèrent nécessaires suite à la mise en place d'une ligne de trésorerie pour les intérêts et frais de dossier. Il propose les décisions suivantes : - 20 000 € en dépenses imprévues (chap 022) et + 19 000 € pour les intérêts (cpte 66111) ; + 1 000 € (6688) pour les frais de dossiers.

La proposition de décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°9 : contrat d'objectifs pour développer la prévention des déchets et l'économie circulaire (CODEC)

Gérard Branchy présente les 3 axes de travail définis par l'Ademe pour le CODEC à savoir :

- Axe 1 : Animer le projet et mobiliser les acteurs ;
- Axe 2 : Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource ;
- Axe 3 : Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

L'aide de l'Ademe s'élève à 135 k€ par an pour les années 1 et 2. Pour l'année 3 l'aide, plafonnée à 180k€, est conditionnée à l'atteinte des objectifs suivants :

1. Ratio de collecte des DMA : inférieur à 500 kg (- 5,7 %) ;
2. Taux de valorisation des DMA : supérieur ou égal à 78% (+ 3 %) ;
3. Nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'économie circulaire : supérieur ou égal à 20.

L'ensemble des adhérents et des partenaires d'Organom confirmeront leur engagement par la signature d'une convention d'objectifs. L'aide financière sera répartie entre Organom et ses adhérents en fonction des programmes d'actions proposés et l'attribution sera décidée par le Comité de pilotage.

La mise en œuvre du « Codec » et des conventions d'objectifs est approuvée à l'unanimité. Le Comité syndical autorise le président à signer le contrat avec l'Ademe et les conventions d'objectifs avec les EPCI et les partenaires.

Délibération n°10 : signature d'un pack de prévention avec le Département

Dans le cadre de son inscription comme territoire zéro déchets, zéro gaspillage (TZDZG) le département propose une aide aux collectivités (plafond 10 000€; taux d'aide de 50%) qui développent un programme d'actions pour réduire et mieux valoriser les déchets. Les pistes d'actions du CODEC entrent parfaitement dans cette ligne : actions de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, sensibilisation à la prévention et au tri lors des événements associatifs, sportifs

ou culturels, animation de groupe de travail pour développer la valorisation locale des textiles et animation de groupe de travail sur les déchets du bâtiment.

La proposition de solliciter une convention de partenariat « pack prévention » avec le Département et d'autoriser le président à signer cette convention est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°11 : mise en place du RIFSEEP

Josiane Bouvier présente les éléments du RIFSEEP qui va être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018 ; elle explique qu'actuellement seule l'IFSE sera mise en place et qu'il n'est pas proposé d'activer le CIA. Celui-ci sera étudié et établi dans le cadre de la mise en place du Projet de service d'Organom – qui reste à élaborer – à partir duquel des objectifs seront déclinés, fixés au personnel. Le versement du CIA sera effectif selon l'évaluation de ces objectifs.

Groupe de fonctions	Cadre d'emplois	Fonctions	Montant maximum annuel
A1	Attaché, ingénieur	Direction générale	21 000 €
A2	Attaché, ingénieur	Responsable de service, chargé de mission	10 000€
B1	Rédacteur, technicien	Responsable de service Poste d'instruction avec expertise, Responsable encadrant moins de deux personnes	7 000 €
C1	Adjoint administratif, adjoint technique, agent de maîtrise	Gestionnaire administratif, RH, financier, ou technique agent de maîtrise	5 000€
C2	Adjoint administratif, adjoint technique	Agent d'exécution, agent technique	4 000 €

La proposition de mise en œuvre du RIFSEEP telle qu'exposée est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°12 : mise à jour du règlement intérieur

La version datant de 2009 a été mise à jour afin de prendre en compte certaines évolutions. Jean-Luc Emin précise que c'est un bon règlement pour les agents.

La proposition de règlement intérieur mis à jour est approuvée à l'unanimité (sous réserve de l'avis du Comité technique demandé mais non reçu).

Délibération n°13 : création d'un poste d'assistant de prévention dans le cadre du CODEC

Afin de pouvoir mettre en œuvre les programmes d'actions du CODEC et répondre aux critères exigés par l'Ademe il est nécessaire de renforcer le personnel en charge de la mission prévention. Ce poste est prévu pour la durée d'engagement du CODEC, soit 3 ans et financé à 50% par l'Ademe. Il sera occupé par un cadre de catégorie B.

La création d'un poste d'assistant de prévention est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°14 : recrutement de stagiaires

Afin de pouvoir accomplir certaines missions ponctuelles le recrutement de stagiaires est envisagé en 2018 pour le service communication et le service technique. La durée maximale cumulée prévue est de 10 mois. Les missions consisteront en l'élaboration de dossiers réglementaires, analyse de la conformité aux prescriptions (service technique) et au renforcement des actions sur les réseaux sociaux et sites internet d'Organom ainsi qu'à un appui rédactionnel multi-supports (communication).

Les conditions d'accueil des stagiaires sera conforme à la réglementation en vigueur en terme de rémunération, congés, et autres sujétions. Le stage sera régi par la convention proposée par l'établissement d'enseignement.

La proposition d'accueil de stagiaires est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°15 : tableau des emplois

Le tableau des emplois a été mis à jour suite à l'évolution des activités et de la mise en œuvre de la nouvelle organisation. La création du poste d'assistant de prévention a été prise en compte.

Le tableau des emplois tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°16 : avenant n°1 aux marchés de transport

L'indice TR « transports routiers dans les marchés de longue durée » utilisé pour la révision des prix des marchés de transport a été supprimé il est remplacé par l'indice TRBT « transports routiers pour le bâtiment ». Il est nécessaire d'acter ce remplacement par avenant. Cet avenant est sans incidence sur le montant des prestations.

L'avenant n°1 au marché de transport est approuvé à l'unanimité.

Les questions étant épuisées, Yves Cristin, président, lève la séance.

Marc Longatte
Secrétaire de séance

Yves Cristin
Président